

## Le PS jurassien a 50 ans

**G**rande surprise. Je le croyais né en 1919. Ce qui ferait bien plus de 50 ans. Or, l'ouvrage suivant :

**PS Jurassien, 50 ans au service de la solidarité**

(Éditions de la Rue du Nord) qui est consacré à ce demi-siècle, précise bien que le parti actuel a été formé pour être un acteur important dans le cadre de l'organisation du nouveau canton.

L'ancien PSJ s'était trop longtemps déchiré entre pro-bernois et indépendantistes. Jean-Claude Rennwald ne revendique que le titre de rassembleur de textes, mais ceux qui suivent son activité éditoriale reconnaîtront sa patte de la première à la dernière page. Cela dit sans négliger l'important travail de ses co-auteurs et co-autrices. Merci à Françoise Schaffter, Lisa Raval, Jean-Marie Miserez, Gabriel Nusbaumer<sup>†</sup> et Adrian Zimmermann.

Mon premier plaisir a été de rencontrer, au cours de ma lecture, toute une série de camarades avec lesquels j'ai milité pendant la dernière moitié du vingtième siècle. Mon plaisir devint jouissance quand, à la page 43 par exemple, on lit les succès rencontrés par ces militants lors des votations populaires.

Hélas, si les Jurassiens votent très souvent comme le PSJ le leur propose, les résultats nationaux annulent ce bel élan vers plus de justice et plus de solidarité. Toute la Suisse romande est souvent dans cette même situation.

À tous ceux et celles qui, proches ou pas du PSS, espèrent un peu plus d'équité et une meilleure répartition du fruit des efforts de tous, je conseille la lecture de ce petit livre de 150 pages.

Il résume bien les succès et les échecs de ces combats dans le plus jeune de nos cantons suisses. Le plus jeune mais pas le plus petit, avec ses 74 548 habitants alors que Glaris n'en compte que 42 056,

les deux Appenzell 73 080, Obwald 39 972 et Nidwald 45 016.

Très vite, le PSJ a manifesté une certaine influence sous la coupole fédérale par l'envoi de personnalités solides dont l'activité fait l'objet d'un rappel presque exhaustif. En 2022, il a touché le graal avec l'élection de la première Conseillère fédérale jurassienne en la personne d'Elisabeth Baume-Schneider. Le livre ne se termine pas sans évoquer aussi les sujets qui fâchent. Le chapitre de conclusion s'intitule : « *L'avenir nous appartient, sans tabous* ».

Nous y lisons que le PSJ ne s'est pas complètement fondu dans le conservatisme helvétique, qu'il doit s'investir beaucoup plus au niveau communal, que perdre ses ouvriers ce n'est pas seulement perdre des voix mais que c'est perdre son âme.

Il doit revenir aux fondamentaux : salaires, santé, temps de travail, égalité, services publics, environnement, collaboration avec les syndicats et les associations écologiques, culturelles, AVIVO, ASLOCA, FRC. Il doit de temps à autre « *allumer des brindilles de socialisme* », mais aussi surmonter le malaise provoqué par les prises de position colégiales de sa Conseillère fédérale. Cela n'est pas sans rappeler l'analyse de Jean-Claude Rennwald qui dénonce le passage des prolos aux bobos, dans une autre publication.

Mon seul regret est toujours le même. Dans tous les travaux historiques ou d'analyse de la gauche, il manque la dénonciation de l'accaparement de la richesse. Elle est produite par tous ceux qui permettent depuis de nombreuses années une augmentation constante du PIB. Des chiffres existent. Ils sont énormes. Il est aussi vrai que les lecteurs ont de la peine à se représenter le volume de ces milliards volés.

**Pierre Aguet, Vevey**

### Naissance et vie des partis politiques

Le premier paragraphe de l'article de notre ami Pierre Aguet nous rappelle que les partis politiques naissent, vivent et s'éteignent. La Suisse n'a pas de définition juridique générale des partis politiques. Ceux-ci prennent donc le plus souvent la forme de l'association, acquérant ainsi leur personnalité juridique. Saviez-vous qu'il existe en Suisse entre 80 000 et 100 000 associations ? Le fédéralisme contribue à ce nombre car il n'est pas rare que chaque canton ait la sienne, différente de son homologue voisine. Une bonne moitié d'entre elles sont toutefois des associations sportives.

Pour les partis politiques, la nouvelle **Constitution fédérale de 1999** contient tout de même un article les concernant, ce qui n'était pas le cas dans celle de 1874. L'art. 137 a la teneur suivante : « *Les partis politiques contribuent à former l'opinion et la volonté populaire* ». Il est toutefois admis que cet article n'a qu'une portée déclaratoire. Il n'existe même pas d'obligation pour les partis politiques de se faire enregistrer. Ceux qui le souhaitent peuvent demander à figurer dans un registre public tenu par la Chancellerie fédérale s'ils comptent au moins un député au Conseil national sous le même nom ou qu'ils sont représentés dans au moins trois parlements cantonaux par au moins trois députés par parlement. Cet enregistrement leur permet d'être dispensés de certaines formalités administratives lors des élections fédérales. Comme on le voit, rien n'empêche un parti local d'avoir la moitié de l'âge de son père !

– Réd.